



PALATINE AMERIQUE

Fonds Commun de Placement

Relevant de la directive 2014/91/UE

Rapport Annuel 2022

PALATINE AMERIQUE

FCP à vocation générale

RELEVANT DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE 2014/91/UE

ACTIONS INTERNATIONALES

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

30/12/2022

- I - CARACTERISTIQUES

► **OPC d'OPC** : jusqu'à 10% de l'actif net

► **Objectif de gestion et stratégie d'investissement** :

L'OPCVM recherche une performance proche ou supérieure à celle de l'indice Standard & Poor's 500 ESG TR, sur un horizon de 5 ans.

L'OPCVM est à tout moment exposé de 60% à 100% au risque actions, sans contrainte de détention par secteur d'activité. Il est investi à hauteur de 75 % minimum en actions de sociétés américaines. L'indice Standard & Poor's 500 ESG (USD) TR dividendes nets réinvestis est l'indicateur de comparaison a posteriori de l'OPCVM.

Le fonds investit principalement dans des sociétés à grande capitalisation hautement liquides composant le S&P 500 ESG en s'appuyant sur une solution d'investissement quantitative afin de construire un portefeuille optimal de positions longues. Pour pouvoir être éligibles dans le portefeuille, les entreprises doivent prouver dans un premier temps, à travers un filtre ISR, qu'elles gèrent au mieux leurs opportunités et leurs risques ESG. Le gérant s'appuiera alors sur Vigeo-Eiris qui mesure généralement les performances des entreprises en matière de développement durable et de responsabilité sociale en s'appuyant sur une analyse rigoureuse. Ce filtre ISR permettra d'exclure 20% des entreprises les plus mal notées ou non notées sur le plan ESG. Au moins 90% des valeurs du portefeuille en nombre de lignes et en% d'AUM devront passer le filtre ISR avec une note ESG supérieure ou égale à 10/20. Le pourcentage des investissements non ISR, c'est-à-dire ayant une note globale inférieure à la moyenne, ne doit pas dépasser 10% des valeurs en portefeuille et 10% de l'actif net.

L'objectif extra-financier du fonds est conforme aux dispositions de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil (SFDR).

L'OPCVM pourra investir jusqu'à 25% maximum de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro, sans répartition prédéfinie entre dette privée et dette publique. Le fonds peut également investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM et de FIA. Le gérant pourra utiliser des instruments financiers à terme sur actions et/ ou sur indices en couverture de l'exposition aux risques actions et/ou change, pour ajuster l'exposition ou en substitution d'une détention directe de titres. Les engagements hors bilan de l'OPCVM sont limités à 100% de l'actif.

Les revenus nets de l'OPCVM sont réinvestis.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 11h30 ; ce rachat sera alors exécuté sur la base de la valeur liquidative datée du même jour.

Durée de placement recommandée : 5 ans

► **Indicateur de référence** :

L'indice Standard & Poor's 500 ESG TR en USD dividendes nets réinvestis est l'indicateur de comparaison du FCP. Cet indice actions, représentatif de 500 grandes sociétés cotées sur des bourses aux Etats-Unis (NYSE, NASDAQ) couvre environ 80% du marché boursier américain par sa capitalisation. Il est calculé par Standard & Poor's en dollars et convertis en euros, sur la base des cours de clôture. Les informations sur cet indice sont publiées dans la plupart des journaux financiers et sont notamment disponibles sur le site internet :

<https://www.spglobal.com/spdji/en/indices/esg/sp-500-esg-index/#overview>

Conformément au Règlement UE 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016 (approbation selon l'article 33), l'administrateur S&P est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Le FCP n'est ni indiciel ni à référence indicielle et l'indice ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance.

PALATINE ASSET MANAGEMENT dispose d'un plan d'action interne qui sera mis en oeuvre en cas de modification substantielle ou de cessation de référence.

► Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Compte tenu de l'orientation du FCP, l'investisseur s'expose à un certain nombre de risques, dont les principaux sont détaillés ci-dessous.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés financiers. La performance de l'OPCVM dépendra des sociétés sélectionnées par la société de gestion. Il existe un risque que la société de gestion ne retienne pas les sociétés les plus performantes.

Risque de perte en capital : L'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

Risque actions : L'OPCVM peut, à tout moment, être totalement ou au minimum à 75%, exposé aux variations de cours affectant les marchés actions. Une baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions de moyennes et petites capitalisations : L'OPCVM investit sur des actions qui en raison de leur faible capitalisation boursière peuvent présenter un risque de marché et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit : L'OPCVM peut être exposé au risque de crédit sur les émetteurs privés ou publics. En cas de dégradation de leur situation ou de leur défaillance, la valeur des titres de créance peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : L'OPCVM pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance, prises en pension) il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'OPCVM.

Risque de change : L'OPCVM peut être exposé au risque de change proportionnellement à la partie de l'actif net investie hors de la zone euro non couverte contre ce risque, ce qui peut entraîner une baisse de sa valeur liquidative.

Risque de contrepartie : L'OPCVM pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance, prises en pension) il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'OPCVM.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

- II - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER ET POLITIQUE DE GESTION

Au niveau sectoriel, les secteurs financiers, communication, consommation discrétionnaire et technologie ont contribué positivement. A l'inverse, l'immobilier, les matériaux et les industrielles ont pénalisé la performance. Sur l'ensemble de l'année nous avons le plus surpondéré les secteurs défensifs comme la consommation de base et les utilities, en sous-pondérant la communication et la technologie.

Les principaux contributeurs de l'année furent Nvidia, Amazon et Alphabet qui malgré leur performance négative sur l'ensemble de l'année ont été détenus par le fonds à des moments opportuns, selon notre stratégie quantitative en partenariat avec EyePerformance. Les principaux détracteurs à la performance furent Netflix, Adobe et Nike.

Palatine Amérique a eu en 2022 une performance nette de frais de **- 12,33%** pour la part R EURO. Son indice de référence le S&P500 ESG EUR a lui baissé de -12,74%. L'allocation sectorielle s'est révélée très significativement positive contrebalancée par la sélection de titres et l'effet devises (baisse de -6% de l'euro face au dollar sur la période).

La part I EURO a été créée le 7/06/2022 et enregistre une performance nette de frais de -2.14% sur la période 7/06-31/12/2022.

La part I DOLLAR US a été créée le 16/05/2022 et enregistre une performance nette de frais de -1,82% sur la période 16/05-31/12/2022.

Les performances passées du FCP ne préjugent pas de ses performances futures.

- III - INFORMATION SUR LES TECHNIQUES DE GESTION DE PORTEFEUILLE

- ✓ Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- ✓ Identité des contreparties à ces techniques ;
- ✓ Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie ;
- ✓ Revenus découlant de ces techniques pour l'exercice comptable et frais opérationnels directs et indirects occasionnés.

Sur l'exercice 2022, le FCP n'a pas eu recours à ces techniques.

- IV - INFORMATION SUR LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET LA REUTILISATION (SFTR)

- ✓ Informations générales : Montant des titres et matières premières prêtés
 Montant des actifs engagés
- ✓ Données sur la concentration ;
- ✓ Données d'opérations agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur la réutilisation des garanties (collatéral) ;
- ✓ Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global.

Sur l'exercice 2022, l'OPC n'a pas eu recours à ce type d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

- V - INFORMATIONS D'ORDRE DEONTOLOGIQUE

- Exercice des droits de vote :

La société de gestion a défini dans son document « politique d'engagement actionnarial » ses principes d'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM qu'elle gère. Les principes de notre politique de vote visent à promouvoir la valorisation à long terme de nos investissements et à encourager le respect et la mise en application des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

Ainsi, PALATINE ASSET MANAGEMENT adhère aux grands principes de l'AFG en matière de gouvernement d'entreprise :

- « une action, une voix »,
- une assemblée générale favorisant la démocratie actionnariale,
- un conseil d'administration indépendant et efficace,
- des rémunérations adaptées, transparentes et régulièrement soumises au vote de l'assemblée générale,
- l'opposition aux dispositifs anti-OPA.

La participation au vote s'exerce en suivant les recommandations formulées par le « proxy advisor » ISS :

- ✓ systématiquement pour les sociétés françaises composant l'indice CAC 40, pour les sociétés composant l'actif des OPC labellisés ISR, pour les sociétés françaises dont le seuil de détention consolidé est supérieur à 0,50% de la capitalisation boursière de chaque société et enfin pour les sociétés étrangères détenues ayant une capitalisation boursière supérieure à 100 M€.
- ✓ ponctuellement dans les autres cas afin d'exprimer un vote de soutien ou manifester un désaccord, ou en cas de difficultés faisant courir un risque important aux actionnaires.

Les droits de vote ne sont pas exercés dans les cas suivants :

- ✓ Ils concernent toutes les sociétés détenues en dessous des seuils fixés, et les pays à POA (Power Of Attorney) où la procédure de vote exige des surcoûts financiers.
- ✓ La société de gestion ne pratiquant pas, sauf cas exceptionnel, de cession temporaire d'actions, elle n'est pas concernée par les conséquences juridiques des cessions temporaires de titres.

Les documents de Palatine Asset management sur la Politique d'engagement actionnarial et le rapport annuel sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur le site internet www.palatine-am.com rubrique Réglementation.

Ils peuvent également être adressés gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Palatine Asset Management – TSA 60140 – 93736 Bobigny Cedex 9.

- Commission de mouvements :

La commission de mouvements, facturée le cas échéant à l'OPCVM à l'occasion d'une opération portant sur un instrument financier est intégralement reversée à la société de gestion.

- Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires :

Les intermédiaires financiers sont sélectionnés dans le respect des principes de « best execution » sur la base d'une approche multi - critères faisant l'objet d'une grille d'évaluation spécifique :

- Tarification
- Confidentialité
- Qualité de l'exécution
- Organisation de réunions avec les émetteurs
- Qualité des analyses
- Qualité du back – office
- Qualité du conseil
- Traitement des litiges
- Capacité à intervenir dans des situations spéciales

Certains intermédiaires peuvent être privilégiés de manière plus systématique en fonction de leur spécialisation sur certains marchés ou sur certaines valeurs.

Un Comité semestriel encadre la sélection des intermédiaires, l'évaluation de l'adéquation de la qualité des services offerts, et analyse les statistiques d'activité et le volume de courtage

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation de Palatine Asset Management pour l'ensemble des transactions sur actions réalisées au cours de l'exercice 2022 sont disponibles sur le site www.palatine-am.com rubrique Réglementation.

Prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Annexe ESG : Reporting article 29 LEC de la Loi Energie Climat n°2019-1147 du 08/11/2019

ex act.173 de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV)

1) Déploiement de la démarche ESG au sein de la société de gestion

L'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour PALATINE ASSET MANAGEMENT qui s'est engagée depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de certains de ses OPC. L'analyse ESG (sur l'Environnement, le Social et la Gouvernance) de Palatine AM d'un émetteur (action ou dette) est construite sur la gestion des risques en matière de durabilité (mesure des risques physiques, de transition,...) mais également sur la gestion des principales incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité (politique d'exclusion charbon thermique, des armes interdites, des entreprises controversées, l'application d'un filtre ESG, le calculs des indicateurs PAI,...). Elle est intégrée dans nos portefeuilles à travers une notation ESG qui vient compléter l'analyse financière.

Palatine AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI). Son engagement a pour vocation de pousser les entreprises dans une démarche de progrès. Elle passe par une politique de vote axée sur les critères ESG, un dialogue avec les entreprises et un engagement collaboratif avec WDI.

Toutes les informations concernant l'article 29 LEC de la Loi Energie Climat et relatives à la société de gestion PALATINE AM sont à retrouver dans un document spécifique accessible à l'adresse suivante : www.palatine-am.com .

2) Déploiement au niveau du fonds.

a) Prise en compte de critères ESG et de critères liés au changement climatique par le fonds.
Le fonds applique les listes d'exclusion de PALATINE AM : sociétés impliquées dans la production et/ou commercialisation des armes controversées, sociétés fortement exposées au charbon ou développant de nouveaux projets charbon.

PALATINE AMERIQUE prend en compte les critères ESG dans sa gestion depuis le 4^{ème} trimestre 2021. L'approche retenue s'appuie sur les trois facteurs extra-financiers : Environnemental, Social et de Gouvernance.

b) Politique de vote et engagement

Se référer au document ad-hoc mis en ligne sur le site internet de la société.

Règlement SFDR – Règlement TAXONOMIE

L'objectif du fonds est conforme aux dispositions de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil (SFDR).

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Risque global du FCP

La société de gestion utilise pour calculer le risque global du FCP la méthode du calcul de l'engagement telle que définie aux articles 411-74, 411-75 et 411-76 du règlement général de l'AMF, et par l'instruction AMF n° 2011-15.

Mention sur les rémunérations :

La rémunération variable est composée en règle générale de 70 % de critères quantitatifs et de 30 % de critères qualitatifs. Ces éléments qualitatifs prennent notamment en compte : le management, le travail en équipe (présence et participation aux comités, qualité du travail en binôme et avec le reste de l'équipe), le partage de l'information, la participation à la réussite collective, la transparence, les intérêts des clients et la capacité à nouer une relation de confiance avec eux, le respect des processus de décisions d'investissement et plus particulièrement l'intégration des risques en matière de durabilité.

La rémunération variable peut être modifiée selon les risques pris et la rentabilité de la société de gestion. Le pourcentage appliqué pourra être différent selon les fonctions et les résultats de chaque collaborateur. La réduction de la rémunération variable sera significative en cas de pertes de la société, ou d'une prise de risques passés et futurs jugée excessive et inacceptable. Elle pourra aller jusqu'à la suppression totale de la rémunération variable. Les risques visés comprennent principalement les risques pris en matière de gestion, le risque de contrepartie, le risque de non-conformité, une insuffisance en matière de contrôle, de connaissance des clients, des pratiques visant à s'éloigner de la réglementation.

Pour l'exercice 2022, le montant total des rémunérations versées par Palatine Asset Management à son personnel (26 collaborateurs concernés sur cet exercice) a représenté 2 903 K€, et se décompose pour 2 210 K€ au titre des rémunérations fixes et pour 693 K€ au titre des rémunérations variables.

Aucune rémunération n'est versée par l'OPC, il n'y a pas d'intéressement aux plus-values (carried interests).

- VI – PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

ISIN	Designation	Type	Date	Sens	Montant(€)
US0231351067	AMAZON.COM INC	Vente d'actions	02/09/2022	23 560	3 103 608
US30303M1027	META PLATFORMS INC	Vente d'actions	07/01/2022	6 570	1 933 514
US0231351067	AMAZON.COM INC	Achat d'actions	03/06/2022	795	1 824 099
US4781601046	JOHNSON & JOHNSON	Vente d'actions	02/09/2022	10 317	1 718 946
US5949181045	MICROSOFT	Vente d'actions	04/02/2022	6 341	1 667 355
US5949181045	MICROSOFT	Achat d'actions	07/03/2022	6 185	1 636 675
US79466L3024	SALESFORCE INC	Achat d'actions	04/02/2022	8 647	1 638 409
US4370761029	HOME DEPOT	Vente d'actions	07/01/2022	4 425	1 578 640
US30231G1022	EXXON MOBIL CORP	Vente d'actions	02/09/2022	15 745	1 529 127
US5949181045	MICROSOFT	Achat d'actions	03/06/2022	5 667	1 440 323

- VII - OPERATIONS OU LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER

Au 30/12/2022 : - OPCVM = 2,40%

- VIII - INFORMATIONS PARTICULIERES

- CHANGEMENTS INTERVENUS :

- Depuis le 1^{er} juillet 2022, l'objectif extra-financier du fonds est conforme aux dispositions de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil (SFDR).

La stratégie d'investissement a été précisée comme suit :

Pour pouvoir être éligibles dans le portefeuille, les entreprises doivent prouver dans un premier temps, à travers un filtre ISR, qu'elles gèrent au mieux leurs opportunités et leurs risques ESG.

Pour cela les valeurs du S&P 500 n'entrant pas dans la composition de l'indice restreint S&P 500 ESG élaboré par S&P Global sont éliminées de l'univers final d'investissement. La mise à jour de la composition du S&P 500 ESG est vérifiée mensuellement par Palatine Asset Management.

La méthodologie de sélection des valeurs pour composer le S&P 500 ESG est disponible sur le site de S&P Global dans le document suivant :

<https://www.spglobal.com/spdji/en/documents/methodologies/methodology-sp-esg-index-series.pdf>

Pour la notation du portefeuille par rapport à son indice de référence le S&P 500 ESG, le gérant s'appuiera ensuite sur Moody's ESG Solutions qui mesure généralement les performances des entreprises en matière de développement durable et de responsabilité sociale en s'appuyant sur une analyse rigoureuse portant sur 6 critères : la politique sociale de l'entreprise, la protection de l'environnement, les relations client/fournisseur, la politique managériale de l'entreprise, les relations avec la société civile et les droits humains.

- Changement d'adresse de PALATINE ASSET MANAGEMENT, société de gestion de votre fonds :
- ✓ Le siège social se situe au 86 rue de Courcelles 75008 Paris.
- ✓ L'adresse courrier est TSA 60140 - 93736 Bobigny Cedex 9.

- CHANGEMENTS A INTERVENIR SUR LE PROCHAIN EXERCICE

Néant.

PALATINE AMERIQUE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Palatine Asset Management

86, rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

PALATINE AMERIQUE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Palatine Asset Management

86, rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP PALATINE AMERIQUE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif PALATINE AMERIQUE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Sylvain GIRAUD

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	30 182 487,56	20 258 104,53
Actions et valeurs assimilées	29 419 674,56	19 800 694,11
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	29 419 674,56	19 800 694,11
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	762 813,00	457 410,42
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	762 813,00	457 410,42
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	29 204,25	10 109,29
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	29 204,25	10 109,29
COMPTES FINANCIERS	1 573 246,62	503 332,54
Liquidités	1 573 246,62	503 332,54
TOTAL DE L'ACTIF	31 784 938,43	20 771 546,36

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	32 021 822,08	15 253 933,83
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-101 171,05	5 560 833,20
Résultat de l'exercice (a,b)	-183 239,95	-78 202,92
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	31 737 411,08	20 736 564,11
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	47 527,35	34 982,25
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	47 527,35	34 982,25
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	31 784 938,43	20 771 546,36

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	5 355,75	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	328 953,62	151 067,83
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	334 309,37	151 067,83
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	2 341,01	1 522,72
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	2 341,01	1 522,72
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	331 968,36	149 545,11
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	482 891,47	187 327,05
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-150 923,11	-37 781,94
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-32 316,84	-40 420,98
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-183 239,95	-78 202,92

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net hors OPC indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0007393038 - Part PALATINE AMERIQUE R EURO : Taux de frais maximum de 2% TTC

FR0014005LM5 - Part PALATINE AMERIQUE I DOLLAR : Taux de frais maximum de 1.20% TTC

FR0014005LN3 - Part PALATINE AMERIQUE I EURO : Taux de frais maximum de 1.20% TTC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts PALATINE AMERIQUE I DOLLAR	Capitalisation	Capitalisation
Parts PALATINE AMERIQUE I EURO	Capitalisation	Capitalisation
Parts PALATINE AMERIQUE R EURO	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	20 736 564,11	5 815 740,26
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	26 334 724,35	14 615 366,42
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-12 028 636,52	-1 709 635,94
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 030 370,42	4 710 749,03
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 911 660,73	-1 100 070,47
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-131 217,86	-233 168,25
Différences de change	804 020,99	377 513,60
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 945 830,57	-1 702 148,60
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-1 615 606,57</i>	<i>330 224,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-330 224,00</i>	<i>-2 032 372,60</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-150 923,11	-37 781,94
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	31 737 411,08	20 736 564,11

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 573 246,62	4,96
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 573 246,62	4,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	29 419 674,56	92,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	29 204,25	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 320 545,05	4,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	29 204,25
TOTAL DES CRÉANCES		29 204,25
DETTES		
	Frais de gestion fixe	47 527,35
TOTAL DES DETTES		47 527,35
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-18 323,10

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part PALATINE AMERIQUE I DOLLAR		
Parts souscrites durant l'exercice	9,000	847 079,36
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	9,000	847 079,36
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9,000	
Part PALATINE AMERIQUE I EURO		
Parts souscrites durant l'exercice	64,120	6 431 074,70
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	64,120	6 431 074,70
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	64,120	
Part PALATINE AMERIQUE R EURO		
Parts souscrites durant l'exercice	128 874,838	19 056 570,29
Parts rachetées durant l'exercice	-82 428,990	-12 028 636,52
Solde net des souscriptions/rachats	46 445,848	7 027 933,77
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	177 269,487	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part PALATINE AMERIQUE I DOLLAR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part PALATINE AMERIQUE I EURO	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part PALATINE AMERIQUE R EURO	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Parts PALATINE AMERIQUE I DOLLAR	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	4 608,04
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,16
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts PALATINE AMERIQUE I EURO	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	42 253,88
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,16
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts PALATINE AMERIQUE R EURO	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	436 029,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,91
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			762 813,00
	FR0000299877	PALATINE INSTITUTIONS	762 813,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			762 813,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-183 239,95	-78 202,92
Total	-183 239,95	-78 202,92

	30/12/2022	31/12/2021
Parts PALATINE AMERIQUE I DOLLAR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 082,79	0,00
Total	1 082,79	0,00

	30/12/2022	31/12/2021
Parts PALATINE AMERIQUE I EURO		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	7 446,46	0,00
Total	7 446,46	0,00

	30/12/2022	31/12/2021
Parts PALATINE AMERIQUE R EURO		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-191 769,20	-78 202,92
Total	-191 769,20	-78 202,92

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-101 171,05	5 560 833,20
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-101 171,05	5 560 833,20

	30/12/2022	31/12/2021
Parts PALATINE AMERIQUE I DOLLAR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	27 396,47	0,00
Total	27 396,47	0,00

	30/12/2022	31/12/2021
Parts PALATINE AMERIQUE I EURO		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	212 300,47	0,00
Total	212 300,47	0,00

	30/12/2022	31/12/2021
Parts PALATINE AMERIQUE R EURO		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-340 867,99	5 560 833,20
Total	-340 867,99	5 560 833,20

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	4 916 695,04	6 591 473,19	5 815 740,26	20 736 564,11	31 737 411,08
Parts PALATINE AMERIQUE I DOLLAR en USD					
Actif net en USD	0,00	0,00	0,00	0,00	883 626,68
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	9,000
Valeur liquidative unitaire en USD	0,00	0,00	0,00	0,00	98 180,74
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	0,00	0,00	0,00	0,00	3 044,05
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	0,00	0,00	0,00	0,00	120,31
Parts PALATINE AMERIQUE I EURO en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	6 275 019,10
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	64,120
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	97 863,67
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	3 310,98
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	116,13
Parts PALATINE AMERIQUE R EURO en EUR					
Actif net	4 916 695,04	6 591 473,19	5 815 740,26	20 736 564,11	24 634 444,75
Nombre de titres	48 184,733	52 236,674	45 258,617	130 823,639	177 269,487
Valeur liquidative unitaire	102,03	126,18	128,50	158,50	138,96
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,35	3,81	22,99	42,50	-1,92
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,35	-0,61	-0,39	-0,59	-1,08

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ETATS-UNIS				
ABBOTT LABORATORIES INC	USD	6 126	630 193,06	1,99
ADVANCED MICRO DEVICES INC	USD	7 815	474 282,08	1,50
ALBEMARLE CORP	USD	2 499	507 784,62	1,60
ALLSTATE CORP	USD	5 290	672 123,68	2,12
AMERICAN WATER WORKS CO INC	USD	4 239	605 395,53	1,90
BALL CORP	USD	11 547	553 303,89	1,74
BAXTER INTL INC	USD	18 815	898 571,61	2,83
BEST BUY CO INC	USD	8 938	671 742,31	2,11
BLACKROCK CL.A	USD	966	641 402,28	2,02
COMCAST CORP CLASS A	USD	17 405	570 300,16	1,79
DIGITAL REALTY TRUST	USD	5 252	493 434,57	1,56
ECOLAB	USD	3 954	539 277,81	1,70
EDWARDS LIFESCIENCES CORP	USD	7 120	497 749,54	1,56
EVERSOURCE EN	USD	8 440	663 021,41	2,09
EXELON CORP	USD	14 448	585 230,30	1,84
GEN MILLS INC COM	USD	8 323	653 908,22	2,06
HARTFORD FINANCIAL	USD	9 856	700 286,23	2,20
HERSHEY FOODS CORP	USD	2 822	612 312,52	1,93
ILLINOIS TOOL WORKS	USD	3 247	670 240,43	2,12
INTERCONTINENTALEXCHANGE GROUP	USD	6 285	604 149,12	1,91
INTUIT INC	USD	1 800	656 449,75	2,07
JPMORGAN CHASE & CO	USD	5 608	704 645,40	2,22
LOWE S COS INC COM	USD	3 280	612 328,13	1,93
MARSH & MCLENNAN COS INC	USD	3 970	615 559,24	1,94
MASTERCARD INC	USD	1 970	641 862,83	2,03
MICROSOFT CORP	USD	11 739	2 637 851,47	8,31
MORGAN STANLEY	USD	7 453	593 725,99	1,87
MSCI INC	USD	1 405	612 381,21	1,93
NASDAQ STOCK MARKET INC	USD	10 706	615 425,72	1,94
NVIDIA CORP	USD	5 764	789 272,39	2,49
PROLOGIS	USD	5 166	545 667,07	1,72
PUBLIC SERVICE ENTERPRISE GROUP INC	USD	9 906	568 695,83	1,79
REPUBLIC SERVICES INC.	USD	4 461	539 165,51	1,70
SALESFORCE INC	USD	4 179	519 178,83	1,64
SEMPRA ENERGY	USD	3 400	492 327,01	1,55
STANLEY BLACK & DECKER	USD	7 325	515 581,17	1,62
TEXAS INSTRUMENTS COM	USD	3 865	598 337,13	1,89
THE COCA COLA COMPANY	USD	10 358	617 355,24	1,94
UNION PACIFIC CORP	USD	2 841	551 216,56	1,74
UNITEDHEALTH GROUP INC	USD	1 300	645 803,70	2,03
VERIZON COMMUNICATIONS EX BELL ATLANTIC	USD	15 361	567 086,81	1,79
VISA INC CLASS A	USD	3 200	622 939,33	1,97
WAL-MART IN COM USD0.10	USD	4 775	634 384,87	2,00
WASTE MANAGEMENT INC	USD	3 777	555 198,65	1,75

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
XYLEM	USD	6 974	722 525,35	2,27
TOTAL ETATS-UNIS			29 419 674,56	92,70
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			29 419 674,56	92,70
TOTAL Actions et valeurs assimilées			29 419 674,56	92,70
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
PALATINE INSTITUTIONS	EUR	300	762 813,00	2,40
TOTAL FRANCE			762 813,00	2,40
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			762 813,00	2,40
TOTAL Organismes de placement collectif			762 813,00	2,40
Créances			29 204,25	0,09
Dettes			-47 527,35	-0,15
Comptes financiers			1 573 246,62	4,96
Actif net			31 737 411,08	100,00

Parts PALATINE AMERIQUE R EURO	EUR	177 269,487	138,96
Parts PALATINE AMERIQUE I EURO	EUR	64,120	97 863,67
Parts PALATINE AMERIQUE I DOLLAR	USD	9,000	98 180,74

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Palatine Amérique

Identifiant d'entité juridique :
969500MU12VMG2MHN479

Caractéristiques environnementales et sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

OUI

NON

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___ %

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une portion de ___ % d'investissement durables.

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durable sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

ayant un objectif social

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___ %

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durables.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La promotion des caractéristiques environnementales et sociales au sein de Palatine Amérique s'est faite à travers une note ESG moyenne sur la période supérieure à celle de son indice de référence.

La période au cours de laquelle le produit entendait promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales s'étend, sur 2022, du 01/07/2022 au 31/12/2022. Le suivi des performances ESG est effectué trimestriellement au sein de Palatine AM. La mesure de l'atteinte de la promotion des caractéristiques environnementales et sociale a donc été effectuée au 30/09/2022 et au 31/12/2022 pour ce produit.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité retenus pour ce produit financier sont la notation ESG et la contribution aux ODD. Sur la période, la performance des indicateurs de durabilité a été la suivante :

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Indicateurs	30/09/2022	31/12/2022	Moyenne
Note ESG – PA	15,16	15,02	15,09
Note ESG – S&P 500 ESG	13,03	13,27	13,15
Contribution ODD1 (allant de -1 à +1)	0,14	0,14	0,14
Contribution ODD2 (allant de -1 à +1)	0,07	0,07	0,07
Contribution ODD3 (allant de -1 à +1)	0,24	0,22	0,23
Contribution ODD4 (allant de -1 à +1)	0,22	0,21	0,22
Contribution ODD5 (allant de -1 à +1)	0,28	0,28	0,28
Contribution ODD6 (allant de -1 à +1)	0,06	0,13	0,10
Contribution ODD7 (allant de -1 à +1)	0,30	0,31	0,31
Contribution ODD8 (allant de -1 à +1)	0,16	0,15	0,16
Contribution ODD9 (allant de -1 à +1)	0,20	0,23	0,22
Contribution ODD10 (allant de -1 à +1)	0,06	0,09	0,08
Contribution ODD11 (allant de -1 à +1)	0,26	0,30	0,28
Contribution ODD12 (allant de -1 à +1)	0,24	0,28	0,26
Contribution ODD13 (allant de -1 à +1)	0,22	0,23	0,23
Contribution ODD14 (allant de -1 à +1)	0,25	0,25	0,25
Contribution ODD15 (allant de -1 à +1)	0,12	0,15	0,13
Contribution ODD16 (allant de -1 à +1)	-0,07	-0,09	-0,08
Contribution ODD17 (allant de -1 à +1)	0,25	0,27	0,26

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

○ ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Ce rapport est le premier.

○ Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Ce produit financier n'entendait pas réaliser d'objectif d'investissement durable.

○ Dans quelle mesure les investissements durables que ce produit a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Ce produit financier n'entendait pas réaliser d'investissement durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les incidences négatives n'ont pas été prises en considération.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ?

Ce produit financier n'entendait pas réaliser d'investissement durable.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les 14 PAI obligatoires définies dans l'annexe 1 du règlement délégué 2022/1288 de la commission européenne datant du 6 avril 2022 n'ont pas été prises en compte au sein de ce produit.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Liste des 15 principaux investissements du produit financier en poids de l'actif net ou des investissements représentant plus de 50% des actifs au 31/12/2022 :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ADVANCED MICRO DEVICES ORD	Technologie de l'Information	8,31 %	US
SEMPRA ENERGY		4,21 %	
DIGITAL REALTY TRUST	Pharmacie - Santé	2,83 %	US
EDWARDS LIFESCIENCES	Technologie de l'Information	2,49 %	US
ALBEMARLE		2,40 %	FR
STANLEY BLACK & DECKER	Industries	2,28 %	US
SALESFORCE INC	Services Financiers	2,22 %	US
REPUBLIC SERVICES	Services Financiers	2,21 %	US
ECOLAB INC	Services Financiers	2,12 %	US
PROLOGIS	Consommation discrétionnaire	2,12 %	US
UNION PACIFIC	Industries	2,11 %	US
BALL	Services aux collectivités	2,09 %	US
WASTE MANAGEMENT	Technologie de l'Information	2,07 %	US
VERIZON COMMUNICATIONS	Consommation de base	2,06 %	US
PUBLIC SERVICE ENTERPRISE	Pharmacie - Santé	2,03 %	US

Liste des 15 principaux investissements du produit financier en poids de l'actif net ou des investissements représentant plus de 50% des actifs au 30/09/2022 :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MICROSOFT	Technologie de l'Information	9,27 %	US
Compte USD (00500082967)		3,17 %	
NVIDIA	Technologie de l'Information	2,37 %	US
ALBEMARLE	Produits de Base	2,24 %	US
ALLSTATE	Services Financiers	2,23 %	US

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/07/2022 au 31/12/2022

GENMILLS INC	Consommation de base	2,16 %	US
HERSHEY FOODS	Consommation de base	2,11 %	US
WAL-MART STORES	Consommation de base	2,10 %	US
LOWES	Consommation discrétionnaire	2,09 %	US
HARTFORD FINANCIAL SCES GROUP	Services Financiers	2,07 %	US
BAXTER INTL	Pharmacie - Santé	2,07 %	US
XYLEM	Industries	2,07 %	US
REPUBLIC SERVICES	Industries	2,06 %	US
NASDAQ OMX GROUP	Services Financiers	2,06 %	US
WASTE MANAGEMENT	Industries	2,05 %	US

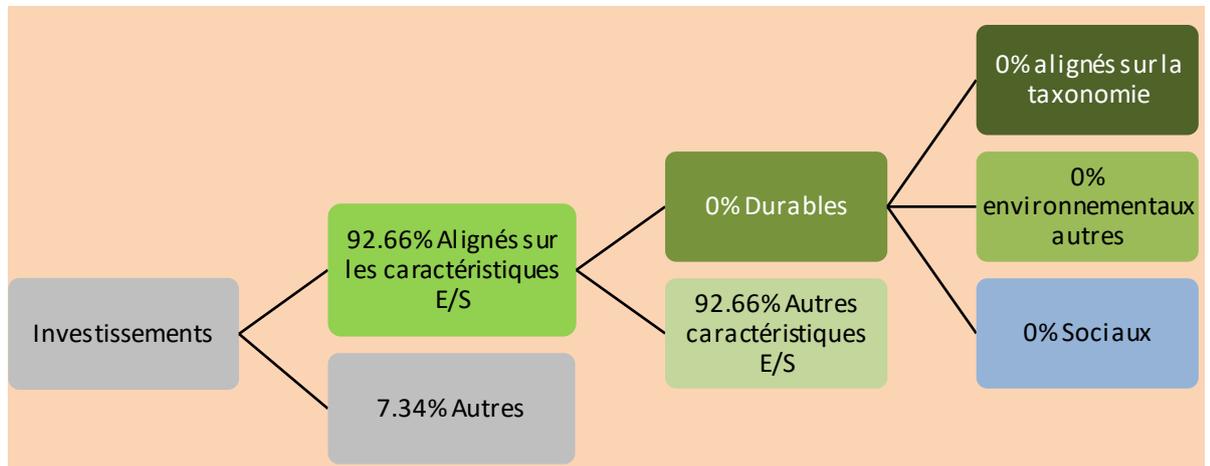


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le produit n'entendait pas réaliser d'investissements durables et n'a définis aucun objectif d'investissement durable. La proportion d'investissements liés à la durabilité est donc nulle.

○ Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs au cours de la période a été la suivante :



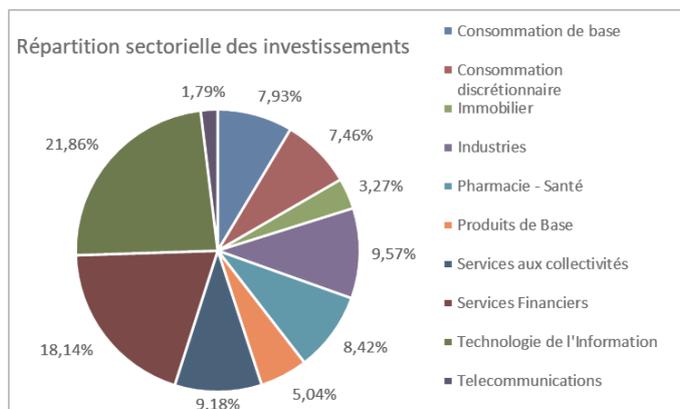
La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 **Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie #1A **Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie #1B **Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE¹ ?

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – Voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

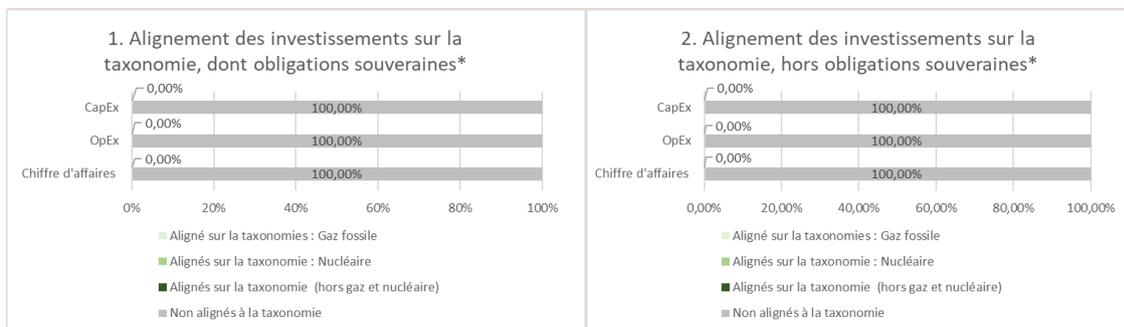
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit n'entendait pas réaliser d'investissement durable et n'a défini aucun objectif d'investissement durable. La proportion d'investissements liés à la durabilité est donc nulle.

○ Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie ?

- Oui
- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

○ Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La proportion d'investissements alignée à la taxinomie est nulle. Le produit n'a donc pas investi dans des activités transitoires ou habilitantes.

○ Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Ce rapport périodique est le premier.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit n'entendait pas réaliser d'investissement durable et n'a défini aucun objectif d'investissement durable. La proportion d'investissements liés à la durabilité est donc nulle.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le produit n'entendait pas réaliser d'investissement durable et n'a défini aucun objectif d'investissement durable. La proportion d'investissements liés à la durabilité est donc nulle.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « Autres » comportent uniquement le cash pour 4,94 % et assimilé (Palatine Monétaire Standard, article 8 au sens de la SFDR) pour 2,40%.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période, une notation des émetteurs a été mise en place et l'univers d'investissement a été modifié pour mieux intégrer les critères ESG. L'univers d'investissement est de S&P 500 ESG.

Des exclusions sectorielles et normatives ont également été mises en place :

- Exclusions de toutes les entreprises qui contreviendraient de manière grave et/ou répétée à l'un ou

activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies portant sur les droits de l'Homme, les normes du travail et la lutte contre la corruption.

- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armements controversés au sens des conventions d'Ottawa et d'Oslo. Tout investissement direct dans les sociétés qui fabriquent, vendent, stockent et transfèrent des bombes à sous-munitions et mines antipersonnel est exclu sans seuil minimum de chiffre d'affaires.
- Charbon thermique : Exclusion des valeurs qui ne respectent pas la politique charbon de Palatine AM. Elle s'interdit depuis lors d'investir dans les entreprises qui développent de nouveaux projets charbon ou dont les activités sont fortement exposées au charbon. Cette stratégie charbon a été déployée pour toute la gestion, elle exclut les entreprises minières et les producteurs d'électricités dont plus de 20% du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique. De plus, les sociétés minières qui extraient plus de 10MT de charbon thermique et les producteurs d'électricité dont plus de 5GWh sont produit à partir de charbon thermique sont également exclus.
- De plus, le processus d'investissement applique les exclusions du S&P ESG :
 - o Exclure les sociétés sujettes à des controverses sévères après analyse de l'Index Committee
 - o Exclure les sociétés impliquées dans la production de tabac ou dont le commerce de tabac représente plus de 5% du chiffre d'affaires.
 - o Exclure les sociétés extractives de sable bitumeux à hauteur de plus de 5% de leur chiffre d'affaires.
 - o Exclure des sociétés liées à l'armement.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Le produit financier possède un indice de référence pour mesurer l'atteinte de son objectif d'investissement durable, cet indice est le S&P 500 ESG. Sur la période de référence de ce rapport, le produit financier a surperformé son indice de 1,94 points sur 20.

En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large ?

L'indice désigné, le S&P 500 ESG, est composé de près de 300 valeurs, sélectionnées avec une intégration de critères ESG, il diffère donc de l'indice de marché le plus large pertinent, le S&P 500, qui intègre les 500 entreprises américaines, sans critères ESG.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Indicateurs	30/09/2022	31/12/2022	Moyenne
Note ESG – PA	15,16	15,02	15,09

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Indicateurs	30/09/2022	31/12/2022	Moyenne
Note ESG – PA	15,16	15,02	15,09
Note ESG – S&P 500 ESG	13,03	13,27	13,15

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Indicateurs – 12/2022	OPC	S&P 500
Notes ESG absolues (/20)	15,02	12,86

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.